

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2013
Mairie de St-Andéol de Clerguemort – 17h00

PRESENTS : **Camille Lecat, Daniel Mathieu, Hervé Pellecuier, Pierre-Philippe Schaeffer, Jean-Claude Dautry, Céline Mathieu**

ABSENTS : **Pierrette Coudert (procuration à C Lecat), Stéphane Clarisse**

Secrétaire de séance : **Jean-Claude Dautry**

Approbation par le conseil du caractère urgent de la tenue du conseil du 29 juin 2013

Lecture est faite de l'ordre du jour.

Présence de l'antenne du Parc National des Cévennes sur le Mont Lozère et les communes de la zone cœur : une discussion est ouverte concernant la réorganisation des équipes du personnel du PNC sur le massif du Mont Lozère, à savoir :

- Rattachement des communes de St Andéol et de St Frézal de Ventalon au massif du Mont Lozère
- Maintien d'une seule antenne sur le mont Lozère, à Génolhac (disparition de l'antenne du Valdonnez)
- Disparition des triages sur les communes du canton ; le nombre d'agents passant de 5 à 0
- L'économusée du Mont Lozère passe d'un temps plein à 0,20 ETP. Ce poste est basé hors communauté de communes

A l'unanimité des membres présents, le conseil demande à l'établissement du PNC :

- De conserver une partie de l'antenne du Parc national sur le bourg du Pont de Montvert
- De conserver les agents en place sur le territoire
- Soutient la décision de la communauté de communes d'ajourner la signature de la pré-convention d'application pour la mise en œuvre opérationnelle des objectifs de la Charte du PNC.
- Soutient la demande d'une réunion de concertation demandée par la communauté de communes Cévennes au Mont Lozère avec les élus de la CC, les Président et Directeur du PNC lors du conseil communautaire du 26 juillet prochain

Augmentation de la durée hebdomadaire de service de M Tamisier Eric de 14h à 20h / semaine : suite à la fin du contrat CAE-CUI de M Guillaume, une discussion est ouverte afin d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de M Tamisier.

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve et autorise M le maire :

- Augmenter la durée hebdo du temps de travail de M Tamisier de 6 heures complémentaires du 1^{er} juillet au 30 septembre 2013
- Faire une demande auprès du Comité Technique Paritaire du 16 septembre afin d'augmenter la durée hebdomadaire de service de M Tamisier de 14h à 20h / semaine à compter du 1^{er} octobre 2013

Convention de mise à disposition de services administratifs la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère doit faire face à une surcharge de travail temporaire (dossier Espinas) pour les 6 prochains mois du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve et autorise M le maire à signer la convention de mise à disposition de services administratifs à la communauté de communes du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013

Déclaration de candidature auprès de la SAFER pour l'acquisition des parcelles C21 et C22

La SAFER propose de vendre par substitution la propriété suivante : parcelles C21 et C22 à Sambuget pour le prix de 28000€ net. La déclaration est à rendre le 05 juillet au plus tard.

Cette propriété est composée d'un bâti d'une surface de 44m² intérieure sur 3 niveaux, pouvant être aménagé en logement locatif dans le but d'installer et de maintenir des populations sur la commune.

Le conseil délibère sur l'opportunité de former candidature auprès de la SAFER : 3 voix favorables pour 4 abstentions.

Demande de création d'une Zone d'Aménagement Différé parcelles C21, C22, C18 et deux parties de la C33 Sambuget:

A l'unanimité, le conseil municipal autorise M le maire à saisir Monsieur le Préfet de la Lozère aux fins de créer une Zone d'Aménagement Différé sur le périmètre ci-dessous :

1. Mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat et sauvegarde du patrimoine: Parcelles C21 (3a64ca) et C22 (50ca) intégralement.
2. Réalisation d'équipements collectifs: parcelle C18 (2a40va) et deux parties de la C33 de (1a75ca) et (1a78ca) telles que délimitées par le document de division parcellaire établi le 23/04/2012 par le géomètre expert Boissonnade.

Délibération modificative : à l'unanimité des membres présents :

21531 -112 – réseau d'adduction d'eau Lézinière – DI = - 14 000 €

21531-116 – réseau d'adduction d'eau Enfouissement VC1 – DI = + 14 000 €

Abandon de la procédure d'enquête publique captage de Lézinière

Faute de quorum lors du conseil du 14 juin 2013, l'objet est à nouveau délibéré

Les conseillers propriétaires de terrains concernés par la procédure ne participent pas au vote et quittent la salle.

A l'unanimité des membres présents, le conseil décide de ne pas lancer la procédure de régularisation de l'alimentation en eau potable de Lézinière.

Captages de Lézinière : acquisition des périmètres immédiats des sources de Lézinière.

Faute de quorum lors du conseil du 14 juin 2013, l'objet est à nouveau délibéré

Les conseillers propriétaires de terrains concernés par la procédure ne participent pas au vote et quittent la salle.

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve le principe d'acquisition des périmètres immédiats des sources de Lézinière.

Demande de subvention EPI DE MAINS

Faute de quorum lors du conseil du 14 juin 2013, l'objet est à nouveau délibéré

M Lecat, membre de l'association, ne participe pas au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil accorde une subvention de 500 € pour l'année 2013 à l'association EPI DE MAINS.

La séance est levée à 19h30